Initiative de partenariats en action communautaire : évaluation de la Phase I

IPAC

Jean Beaudry
Aimé Lebeau

Juin 2004

Auteurs
Jean Beaudry
Aimé Lebeau

Secrétariat et mise en pages
Sylvie Pichette

Conception et réalisation de la page couverture
Le Zeste graphique

Responsable de la publication et de la diffusion
Jean-François Lapierre

Reproduction autorisée à des fins non commerciales avec mention de la source.

Pour obtenir une copie de ce document, adressez-vous à :
Services documentaires – Vente de publications
Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie
1255, rue Beauregard
Longueuil (Québec) J4K 2M3

(450) 928-6777, poste 4213

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

SANTECOM : 16-2004-012

Dépôt légal – 2e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-89342-291-8

Prix : 8,00 $ (taxes en sus)

Remerciements

Nous tenons à exprimer nos remerciements à Monsieur Christian Lavoie, agent de programmes, Développement des ressources humaines Canada, pour sa collaboration constante et son implication concrète dans la réalisation de cette étude.

Nos remerciements s'adressent également à Madame Monique Bourguoin-Granier et Monsieur John Britton qui ont été successivement responsables de ce programme à l'Agence de développement des réseaux locaux des services de santé et des services sociaux de la Montérégie, pour leurs conseils et commentaires judicieux.

Soulignons également la généreuse participation de tous les promoteurs des projets en Montérégie qui ont permis de mieux faire connaître la réalité concrète de l'application de leur projet.

Merci spécial à Madame Éveline Savoie pour son soutien technique et à Madame Sylvie Pichette pour la qualité habituelle de son travail de secrétariat, tous deux de la Direction de santé publique de la Montérégie.

Mot de la directrice de santé publique

L'itinérance atteint les plus démunis de notre société. Pour contrer cette importante problématique sociale, le programme fédéral d'Initiatives de Partenariats en Action Communautaire pour les sans-abri (IPAC) a donc octroyé, à l'automne 2001, des sommes visant la mise sur pied de projets dans le but de réduire l'itinérance, de la prévenir et d'en atténuer les effets.

Le présent rapport présente l'évaluation de l'implantation et de certains résultats du Plan communautaire en itinérance de l'IPAC en Montérégie.

La stratégie d'évaluation et de suivi adoptée a été réalisée conjointement avec le Centre des ressources humaines Canada (DRHC) et complète le suivi de gestion réalisé par ce centre.

Les résultats de ce travail ont d'ores et déjà été mis à profit dans le cadre d'IPAC II qui s'appuie notamment sur les acquis de l'expérience précédente ainsi que sur les pistes d'amélioration proposées par cette étude.

Cette seconde phase poursuivra les efforts afin d'assurer une gamme de services plus étendue pour répondre aux besoins de ces personnes aux prises avec des conditions de vulnérabilité.

La directrice,

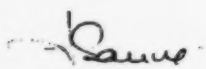

Jocelyne Sauvé, M.D.

Table des matières

PRÉSENTATION **9**

DÉMARCHE D'ÉVALUATION **11**

MÉTHODOLOGIE **13**

RÉSULTATS **15**

ÉTAPE I DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION : L'ANALYSE DES DEMANDES **15**

I. Catégories d'organisme *15*
II. Nature du projet *16*
III. Objectifs fédéraux *16*
IV. Objectifs provinciaux *17*
V. Territoires de CLSC desservis *18*
VI. Caractéristiques des clientèles visées *20*
VII. Catégories de priorité *21*

ÉTAPE II DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION : LE SUIVI D'IMPLANTATION **22**

I. Objectifs *22*
II. Description des moyens et des activités *23*
III. Clientèles rejointes *24*
IV. Budget *24*
V. Évaluation *24*
VI. Améliorations requises *25*

ÉTAPE III DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION : L'ANALYSE DES RETOMBÉES **25**

I. Budgets consentis *26*
II. Viabilité des projets *26*
III. Efforts pour assurer la poursuite des projets *27*
IV. Collaborations *28*
V. Principales réussites et aspects problématiques *29*
VI. Difficultés au regard de la viabilité *30*
VII. Solutions envisagées par les promoteurs *30*
VIII. Solutions proposées pour le bailleur de fonds *31*

PISTES D'AMÉLIORATION **33**

ANNEXE 1 : Instruments de mesure **39**

Liste des tableaux

TABLEAU 1 Nombre de proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon le type d'organisme admissible 15

TABLEAU 2 Nombre et proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon leur nature 16

TABLEAU 3 Nombre et proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon l'objectif fédéral poursuivi 17

TABLEAU 4 Nombre et proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon l'objectif provincial poursuivi 18

TABLEAU 5 Nombre et proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon le territoire de CLSC 19

TABLEAU 6 Nombre et proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon les caractéristiques des clientèles visées 20

TABLEAU 7 Nombre et proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon les priorités considérées 21

TABLEAU 8 Répartition des objectifs opérationnels et des objectifs spécifiques selon leur état de réalisation 23

TABLEAU 9 Répartition des moyens et des activités selon la qualité de leur description 23

TABLEAU 10 Types d'évaluations réalisées par les promoteurs 24

TABLEAU 11 Répartition des améliorations suggérées selon leur quantité 25

TABLEAU 12 Satisfaction des besoins, consolidation des services et atteinte des objectifs 26

TABLEAU 13 Viabilité des projets à court et moyen terme 27

TABLEAU 14 Moyens utilisés pour assurer la poursuite du projet 28

TABLEAU 15 Moments d'implication des partenaires locaux ou régionaux 28

TABLEAU 16 Contribution du projet à renforcer ou à développer l'expérience de partenariat 29

Présentation

En février 2001, une entente a été conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relativement à l'Initiative de Partenariats en action communautaire (IPAC) pour les sans-abri. Cette entente vise la prévention et la diminution du problème de l'itinérance par un investissement financier, sur une base non récurrente, pour le soutien à des stratégies locales et communautaires.

Un Plan communautaire montérégien en itinérance a donc été élaboré au printemps 2001[1]. Conformément à ce plan, un appel d'offres de projet a été réalisé permettant ainsi de sélectionner, de recommander et de financer des projets. Ces derniers devraient nécessairement s'inscrire dans les priorités identifiées au plan communautaire et les sommes consenties devaient servir soit à définir les besoins de cette clientèle, à consolider les actions déjà existantes dans les communautés visées, à mettre en place de nouveaux projets d'intervention ou, encore, à développer des infrastructures dans les territoires spécifiques IPAC.

Un budget a été consenti pour réaliser l'évaluation du Plan communautaire en itinérance conjointement avec les responsables désignés par Développement des ressources humaines Canada. Rappelons également que l'entente prévoit que l'évaluation de l'IPAC est la responsabilité du Gouvernement du Canada (article 7,1) et que les informations requises pour ce faire devaient être définies par le comité conjoint de gestion Québec-Canada.

Le présent document fait état des résultats qui émanent de l'évaluation de ce programme. En première partie, on y présente la démarche d'évaluation entreprise ainsi que les questions auxquelles cette dernière a cherché à répondre. La seconde section décrit la méthodologie utilisée pour la réalisation de chacune des trois étapes de la démarche, alors que la troisième section fait état des résultats obtenus. Enfin, la dernière section met en lumière les principaux constats qui se dégagent de l'étude et propose certaines pistes susceptibles d'améliorer le Plan communautaire en itinérance.

[1] Direction de la santé publique (2001). *Plan communautaire en itinérance : territoire visé par l'IPAC en Montérégie*, Document de travail, Longueuil, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 102 p.

106-04642/

Démarche d'évaluation

L'évaluation du Plan communautaire en itinérance renferme trois étapes successives et complémentaires. La première étape, réalisée à partir des dossiers disponibles à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie, permet de décrire les engagements et les objectifs du Plan communautaire en itinérance (théorie) et de les comparer aux résultats des projets financés par l'IPAC (réalité). On vise donc, par celle-ci, à mesurer les écarts, s'il y a lieu, entre les engagements et les objectifs annoncés dans ce plan communautaire et ceux effectivement couverts par l'ensemble des projets financés. À la lumière de l'examen de l'ensemble des projets déposés, qu'ils aient ou non été subventionnés, il s'agit donc à cette première étape de l'évaluation de répondre, notamment, aux questions suivantes :

- Quels sont les objectifs du programme IPAC poursuivis par l'entremise des projets?
- S'agit-il davantage de nouveaux projets ou plutôt de demandes de consolidation et de développement?
- À quelles clientèles s'adresse-t-on?
- Quels sont les territoires desservis?
- Quelles priorités du plan communautaire sont couvertes?

La seconde étape met à contribution les promoteurs des projets en cours de réalisation dans la région. Dans celle-ci, on s'attarde à documenter le déploiement de chacun des projets. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une évaluation de l'implantation proprement dite puisque le nombre de projets rend ce type d'évaluation impraticable, cette seconde étape va au-delà du simple suivi de gestion. En effet, on vise par celle-ci à déceler les défaillances éventuelles quant à la performance du Plan communautaire en itinérance mis en application dans les territoires visés en Montérégie. La préoccupation principale est donc de l'ordre de la performance en termes de réalisation des objectifs proposés, de la description des activités réalisées, des clientèles rejointes et de la suffisance des ressources. Il s'agit donc, à cette seconde étape, de répondre aux questions suivantes :

- Les projets ont-ils été implantés tel que prévu?
- Les objectifs de départ se sont-ils réalisés?
- Les activités et les clientèles sont-elles décrites de façon adéquate?
- Des améliorations sont-elles souhaitées afin d'assurer une meilleure performance des projets?

La troisième et dernière étape est centrée sur l'appréciation des retombées du plan communautaire particulièrement en termes de consolidation, de partenariats et de viabilité des services dispensés. Compte tenu des courts délais accordés à la réalisation de l'évaluation, certains des objectifs finaux du programme ne sont pas susceptibles de faire, à ce moment-ci, l'objet d'une appréciation. Il s'agit notamment des objectifs

portant sur l'amélioration des conditions de vie et de santé des personnes itinérantes, de la prévention de l'incidence et des conséquences de l'itinérance. Par contre, d'autres objectifs se prêtent plus facilement à une mesure à court terme. Il s'agit, entre autres, du niveau de consolidation des services à l'égard de la population itinérante, des nouvelles opportunités de financement et de collaboration.

Les principales questions structurant la collecte de données lors de cette troisième étape se lisent comme suit :

- La consolidation des services des organismes existants s'est-elle produite?
- La viabilité des projets est-elle maintenant assurée? Si non, pourquoi?
- Les investissements consentis ont-ils généré de nouveaux partenariats?

Somme toute, la réalisation des trois phases successives de la démarche d'évaluation a permis de produire un bilan évaluatif étoffé susceptible d'informer les gestionnaires du plan communautaire ainsi que les promoteurs de projets sur les écarts qui existent entre les intentions initiales, traduites principalement par le plan communautaire et la réalité d'application de l'IPAC dans les territoires visés en Montérégie.

Méthodologie

Instrumentation

La réalisation de la première étape du bilan évaluatif a nécessité un examen de chacun des projets ayant fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre du programme IPAC sur l'itinérance. Notre source d'information a été limitée aux documents qui ont été déposés dans le cadre de cet exercice. L'analyse des projets s'est effectuée à partir d'une grille développée expressément aux fins de la présente évaluation (annexe 1). L'outil, qui se veut de facture simple, aura permis de colliger les informations relatives à la nature du projet, à l'objet de la demande, aux objectifs poursuivis, aux territoires desservis, aux clientèles visées ainsi qu'aux priorités ciblées.

La réalisation de la seconde étape de la démarche d'évaluation s'est effectuée à l'aide d'une grille qui, originalement, avait été conçue pour effectuer le suivi des projets mis en œuvre dans le cadre de la Politique de santé et de bien-être (annexe 1). L'instrument, qui est structuré autour d'un algorithme décisionnel, permet de documenter; *a)* le déploiement du projet, *b)* les difficultés rencontrées; *c)* son évaluation et *d)* les modifications souhaitées.

L'évaluation des retombées a, quant à elle, fait appel à deux approches de collecte de données distinctes; l'une quantitative et l'autre qualitative. Ainsi, nous avons, dans un premier temps, élaboré un questionnaire d'enquête composé essentiellement de questions fermées. L'outil, qui renferme quatorze questions, aborde trois concepts centraux à notre analyse des retombées soit : *1)* l'adéquation ressources / besoins, *2)* la viabilité à court et moyen terme du projet et *3)* les collaborations. Dans la dernière section du questionnaire, les promoteurs étaient invités à nous informer des plus grandes réussites de leur projet ainsi que des aspects plus problématiques (annexe 1).

Suite à la saisie et à l'analyse des réponses obtenues au questionnaire d'enquête, un guide d'entrevue a été développé dans le but d'approfondir deux thèmes, soit : *1)* la consolidation des services et *2)* la viabilité des projets. Le guide renferme six questions ouvertes qui permettent d'examiner les difficultés rencontrées dans chacun de ces domaines, les conditions facilitantes ainsi que les solutions envisageables tant de la part du promoteur que du bailleur de fonds (annexe 1).

Collecte des données

Lors de la réalisation de la première étape de la démarche d'évaluation, un seul et même individu a rempli la grille d'analyse de chacune des demandes. C'est donc dire

qu'aucune vérification du degré d'accord interjuges n'a pu être effectuée. Par contre, certaines informations que l'on retrouve à la grille avaient déjà été colligées par des membres du personnel de la Direction de la première ligne et de la réadaptation (DPLR) et les résultats de ces deux exercices menés indépendamment manifestent un haut niveau de convergence. La compilation et l'analyse des données se sont effectuées durant les périodes d'automne et d'hiver 2002.

Puisqu'il était déjà prévu que le Centre régional de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) effectuerait un suivi de gestion de projets, nous avons confié à ce même organisme le mandat de réaliser la seconde étape de la démarche d'évaluation, c'est-à-dire le suivi d'implantation des projets. Ainsi, chaque promoteur a reçu, en main propre, un exemplaire de la grille de collecte de données avec la consigne de la retourner par la poste. Bien que quelques promoteurs aient omis de nous retourner leur outil, nous avons tout de même été en mesure de tous les remplir grâce à la collaboration du professionnel de DRHC qui était bien au fait du déroulement de chacun des projets. La collecte de données s'est amorcée au printemps 2003 pour se terminer au mois de juillet de la même année.

Le questionnaire d'enquête, qui a servi à réaliser la troisième étape de la démarche d'évaluation, a été acheminé par la poste à chacun des promoteurs pour lesquels la grille de suivi d'implantation avait été remplie. L'outil était accompagné d'une lettre explicative ainsi que d'une enveloppe-réponse affranchie. L'enquête, qui s'est échelonnée sur une période de six semaines, s'est tenue durant l'automne 2003. Trois semaines après l'envoi initial, les promoteurs qui avaient omis de nous retourner leur questionnaire ont été contactés par téléphone afin de les inciter à nouveau à participer à l'étude.

En ce qui concerne les entrevues, celles-ci ont été limitées aux projets pour lesquels l'enquête avait mis à jour des difficultés soit au niveau de la consolidation des services ou de la viabilité à court et moyen terme du projet. La sollicitation à participer à cette dernière phase de l'étude s'est effectuée par téléphone. Tous les promoteurs contactés ont acquiescé à notre demande. Les entrevues, qui se sont déroulées dans les locaux des organismes participants à l'hiver 2004, ont duré une trentaine de minutes en moyenne. Au total, cinq entrevues ont été réalisées. Dès les deux premières, il a fallu nous rendre à l'évidence que les notions de consolidation et de viabilité étaient indissociables. Les entrevues se sont donc attardées plus spécifiquement à la notion de viabilité étant donné que, dans le programme IPAC, il s'agissait là d'une condition essentielle à l'obtention d'un financement.

Résultats

Étape I de la démarche d'évaluation : l'analyse des demandes

La grille d'analyse des demandes a été remplie pour 58 projets, soit 35 acceptés et 23 refusés.

I. CATÉGORIES D'ORGANISME

L'annexe 3 du Plan d'action communautaire précise, que six catégories d'organisme sont éligibles à recevoir une subvention dans le cade d'IPAC. Celles-ci sont énumérées au tableau 1.

TABLEAU 1

Nombre et proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon le type d'organisme admissible

Type d'organisme admissible	Acceptés	%	Refusés	%
OBNL	31	89	12	52
Établissement de santé et de services sociaux	2*	5	3	13
Établissement d'enseignement	1	3	2	9
Municipalité	0	0	0	0
Organisme public ou parapublic	1	3	2	9
Entreprise à but lucratif	0	0	1	4
Autres	0	0	3	13
Total	35	100	23	100

* Un des deux projets fut abandonné en cours d'année.

Au total, 60 % des projets déposés ont reçu une réponse favorable. Dans la très grande majorité des cas (89 %) le promoteur est un organisme à but non lucratif (OBNL). Aucun organisme municipal n'a présenté de projet et seulement 5 % des projets acceptés proviennent d'établissements du secteur de la santé et des services sociaux. Pour ce qui est des projets refusés, encore là, la majorité (52 %) provient d'OBNL. Par contre, 13 % des projets refusés proviennent d'établissements de la santé et des services sociaux et 9 % d'établissements d'enseignement ou d'organismes parapublics.

II. NATURE DU PROJET

Bien que le Plan d'action communautaire ne spécifie pas la nature des projets à subventionner, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'examiner dans quelle mesure les budgets octroyés auront servi à consolider ou à développer les services déjà en place ou, au contraire, à mettre sur pied de nouveaux services.

TABLEAU 2

Nombre et proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon leur nature

Nature du projet	Acceptés	%	Refusés	%
Nouveau	4	11	13	56
Consolidation	16	46	5	22
Développement	15	43	5	22
Total	35	100	23	100

Alors que parmi les projets subventionnés, on retrouve 11 % de nouvelles interventions, ces dernières représentent 56 % des projets refusés (tableau 2). Les projets de consolidation et de développement ont, quant à eux, été traités sur un même pied. En effet, la proportion de projets acceptés ou refusés est très semblable. C'est donc dire qu'une partie importante des budgets consentis auront tout de même permis d'ajouter de nouveaux volets à des services déjà existants.

III. OBJECTIFS FÉDÉRAUX

Au niveau fédéral, le programme IPAC poursuit les cinq grands objectifs qui sont énumérés au tableau 3 (page suivante).

Près de la moitié des projets déposés poursuivait l'objectif d'« assurer un nombre suffisant de refuges et de structures d'entraide adéquates ». Il n'est donc pas surprenant de constater que près de 50 % des projets acceptés ou refusés se retrouvent sous cet objectif. Bien que dans les projets subventionnés aucun n'apparaisse sous l'objectif « améliorer les situations sociales et financières des sans-abri de même que leur état de santé et de bien-être », il ne faut pas perdre de vue que bon nombre de projets visant à faciliter l'accès à de l'hébergement répondent également à cet objectif. Bref, tous les objectifs fédéraux mentionnés dans le programme sont, à divers degrés, visés par l'un ou l'autre des projets subventionnés. Par ailleurs, un des projets consiste en une étude de faisabilité et de ce fait, il n'a pu être classé sous aucun des objectifs privilégiés au niveau fédéral.

TABLEAU 3

Nombre et proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon l'objectif fédéral poursuivi

Objectif fédéral	Acceptés	%	Refusés	%
Assurer un nombre suffisant de refuges et de structures d'entraide adéquates	18	51	11	48
Réduire le nombre de personnes qui ont besoin d'un refuge	5	14	3	13
Aider les sans-abri à devenir autosuffisants	5	14	0	0
Aider les collectivités à renforcer leur capacité à répondre aux besoins des sans -abri	6	17	3	13
Améliorer les situations sociales et financières des sans-abri de même que leur état de santé et de bien-être	0	0	1	4
Autres	1	3	5	22
Total	35	100	23	100

* Un des deux projets fut abandonné en cours d'année.

Concernant les projets pour lesquels la demande de fonds fut refusée, une proportion non négligeable d'entre eux, soit 22 % ne concordait à aucun des cinq objectifs fédéraux retenus au programme.

IV. OBJECTIFS PROVINCIAUX

Au niveau provincial, sept objectifs spécifiques sont visés (tableau 4, page suivante). On comprendra que ces derniers ne sont pas totalement indépendants des objectifs fédéraux et que les deux niveaux de gouvernement partagent des préoccupations communes.

Soulignons tout d'abord que dans quatre des projets classés sous l'objectif « améliorer l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes itinérantes » on vise également à favoriser leur réinsertion sociale. Pour les fins d'analyse, ces projets se retrouvent toutefois sous un seul et même objectif.

TABLEAU 4

Nombre et proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon l'objectif provincial poursuivi

Objectif provincial	Acceptés	%	Refusés	%
Renforcer le volet prévention auprès de la population à risque d'itinérance	7	20	7	31
Améliorer l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes itinérantes	16	46	10	43
Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes	6	17	0	0
Soutenir les organismes communautaires qui oeuvrent auprès des personnes itinérantes	3	9	1	4
Favoriser la coordination et la concertation entre les différents paliers d'acteurs	2	6	2	9
Accroître le niveau de connaissance en matière d'itinérance et assurer le suivi et l'évaluation des résultats de diverses mesures	1	3	0	0
Assurer le soutien et la formation des intervenants	0	0	1	4
Autres	0	0	2	9
Total	35	100	23	100

À la lecture du tableau 4, on constate que les projets subventionnés se concentrent majoritairement autour de trois des sept objectifs provinciaux, soit : « améliorer l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes itinérantes », « renforcer le volet prévention auprès de la population à risque d'itinérance » et « favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes. » Cette situation n'est guère surprenante lorsque l'on constate que la majorité des projets déposés (68 %) s'adresse à ces trois objectifs. Enfin, aucun des projets retenus ne vise à « assurer le soutien et la formation des intervenants » et seulement un s'intéresse à « accroître le niveau de connaissance en matière d'itinérance et à assurer le suivi et l'évaluation des résultats de diverses mesures. »

Pour ce qui est des projets refusés, on constate qu'on en retrouve aucun sous l'objectif « renforcer la réinsertion sociale des personnes itinérantes » alors que les deux projets qui visaient des objectifs considérés non prioritaires au niveau provincial (catégorie « autres ») ont été mis de côté.

V. TERRITOIRES DE CLSC DESSERVIS

Le territoire géographique visé par l'entente IPAC correspond uniquement aux municipalités montérégiennes incluses dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal. Il s'agit de 11 territoires de CLSC de la Montérégie. Par contre, l'entente précise que « le plan d'action communautaire pourra inclure, *à titre exceptionnel*, des activités qui ne sont pas localisées dans les limites géographiques d'une ville ciblée... »

La lecture du tableau 5 permet de constater que tous les territoires montérégiens inclus dans IPAC sont, à divers degrés, desservis par des projets subventionnés. Parmi les

territoires de CLSC les plus touchés, on retrouve ceux de Simonne-Monet-Chartrand et Longueuil-Ouest[2] dont plus de la moitié des projets s'adressent à leur population. En contrepartie, les territoires des CLSC des Seigneuries et Vallée des Patriotes sont peu couverts par les projets IPAC. Concernant les projets « hors territoire », on remarque que le territoire du CLSC des Maskoutains a vu deux de ses projets être acceptés. Précisons également qu'un des projets du territoire du CLSC Seigneurie-de-Beauharnois s'adresse aussi à la population du CLSC Huntingdon. De même, un projet ayant lieu dans le territoire du CLSC La Presqu'Île touche aussi à des municipalités extérieures à sa zone géographique.

TABLEAU 5

Nombre et proportion (%) des projets acceptés ou refusés selon le territoire de CLSC

Territoires de CLSC	Acceptés*	%**	Refusés*	%**
Châteauguay	3	9	2	9
des Seigneuries	1	3	1	4
Du Richelieu	2	6	3	13
Kateri	5	14	3	13
La Presqu'Île	7	20	2	9
Longueuil-Ouest	19	54	7	30
Saint-Hubert	3	9	4	17
Samuel de Champlain	4	11	5	22
Seigneurie-de-Beauharnois	3	9	1	4
Simonne-Monet-Chartrand	19	54	7	30
Vallée des Patriotes	1	3	3	13
Autres :				
Champagnat de la Vallée des Forts	-	0	1	4
de la Haute-Yamaska	-	0	1	4
des Maskoutains	2	6	0	0
Non spécifié	-	0	2	9

* Le nombre de territoires desservis excède le nombre de projets puisque bon nombre de ces derniers desservent plus d'un territoire.

** Les pourcentages (%) étant calculés sur le nombre de projets et non de territoires, ceci explique que le total dépasse 100 %.

Quatre des projets refusés ciblaient des territoires qui se trouvent à l'extérieur de la zone géographique définie dans l'entente IPAC. Soulignons également que pour quatre territoires de CLSC on compte davantage de projets refusés qu'acceptés. Il s'agit des territoires des CLSC Du Richelieu, Vallée des Patriotes, Samuel de Champlain et Saint-Hubert. Enfin, le plus grand nombre de projets refusés se retrouve dans les territoires

[2] À moins que le projet ne spécifie autrement, lorsqu'une intervention se déroulait dans la municipalité de Longueuil, on considérait qu'il desservait les deux territoires de CLSC.

des CLSC Simonne-Monet-Chartrand et Longueuil-Ouest. Ce phénomène est compréhensible puisque ce sont, de loin, les territoires pour lesquels on compte le plus grand nombre des projets présentés.

VI. CARACTÉRISTIQUES DES CLIENTÈLES VISÉES

Le Plan communautaire en itinérance met en lumière la spécificité des clientèles à risque d'itinérance en Montérégie. Il s'agit avant tout des femmes et des jeunes en difficulté, des personnes atteintes d'un problème de santé mentale et des toxicomanes. À cette nomenclature, on peut ajouter les individus qui vivent une instabilité résidentielle ainsi que les personnes et les familles économiquement démunies.

TABLEAU 6

Nombre et proportion (%) des projets acceptés ou refusés selon les caractéristiques des clientèles visées

Caractéristiques	Acceptés	%	Refusés	%
Instabilité résidentielle	6	17	2	9
Problème de santé mentale	6	17	3	13
Jeunes en difficulté	9	26	5	22
Femmes en difficulté	1	3	3	13
Toxicomanes	0	0	1	4
Multiproblématiques	12	34	9	39
Économiquement démunies	1	3	0	0
Total	35	100	23	100

Le tableau 6 fait état des différentes clientèles ciblées par les divers projets IPAC en Montérégie. Soulignons qu'en ce qui concerne les projets classés dans la catégorie « instabilité résidentielles », ceux-ci se limitent aux projets pour hommes adultes âgés de plus de 18 ans. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble des projets s'adressant à une clientèle vivant une instabilité résidentielle puisque parmi cette dernière on retrouve, entre autres, des individus aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. Quant aux projets classés sous la rubrique « multiproblématiques », il s'agit d'interventions qui ne visent pas une catégorie particulière d'individus. Bon nombre de ceux-ci s'adressent aux personnes et familles économiquement démunies (préparation de repas, dépannage alimentaire et vestimentaire, etc.).

Ceci étant dit, on constate que plus du tiers (34 %) des projets subventionnés s'adressent à une clientèle dont le profil est mal défini (« multiproblématiques »), et plus du quart (26 %) à une clientèle de jeunes. Seulement un projet concerne de façon spécifique les femmes en difficulté. D'ailleurs, trois des projets qui s'adressaient à cette clientèle ont été refusés. Dans deux cas, il s'agit de projets qui visaient à offrir de l'hébergement à des femmes et à des mères en difficulté.

Aucun des projets subventionnés ne vise à rejoindre spécifiquement les toxicomanes. D'ailleurs, l'unique projet qui s'adressait à cette clientèle a dû être refusé, puisqu'il ne répondait pas à certains des critères d'éligibilité (hors territoire, nouvel organisme).

VII. CATÉGORIES DE PRIORITÉ

Le Plan communautaire en itinérance circonscrit les besoins prioritaires que devraient permettre de combler les interventions concernant la problématique des itinérants et des sans-abri. Les besoins prioritaires sont regroupés sous six catégories et le plan communautaire spécifie, pour chacun, un sous-ensemble d'actions.

Comme on peut le constater au tableau 7, la majorité des projets déposés s'adresse principalement à deux grandes catégories de priorités; « hébergement » et « services du réseau communautaire ». Ceci se vérifie aussi bien pour les projets acceptés que ceux refusés. À un point tel que, parmi l'ensemble des projets subventionnés, les quatre autres catégories de priorités sont soient absentes ou très peu représentées. Cette situation n'est pas, à première vue, attribuable à un biais de sélection puisque, à l'exception des projets d'hébergement pour femmes dont il fut question précédemment, l'examen des projets refusés ne permet pas de constater une surreprésentation de certaines catégories.

TABLEAU 7

Nombre et proportion (%) de projets acceptés ou refusés selon les priorités considérées

Priorités	Acceptés	%	Refusés	%
Concertation				
Développement de liens de référence	0	0	0	0
Aide à la concertation entre les ressources	3	9	2	9
Services du réseau communautaire				
Centres de jour pour la clientèle itinérante	1	3	0	0
Consolidation des ressources et services existants	17	48	8	35
Réseau de la santé et des services sociaux				
Amélioration de l'accessibilité	1	3	1	4
Projet pilote d'intervention dans le milieu	0	0	1	4
Formation, outils d'information et de référence				
Information et formation des intervenants	0	0	1	4
Développement d'outils mieux adaptés à l'intervention	0	0	0	0

Priorités	Acceptés	%	Refusés	%
Projets de recherche				
Réalisation d'une recherche descriptive	1	3	1	4
Hébergement*				
Mise en place de ressources d'hébergement pour femmes itinérantes	0	0	2	9
Mise en place de ressources d'hébergement pour itinérants sans-abri	9	26	6	26
Augmentation de la capacité d'accueil des ressources existantes	2	6	1	4
Autres	1	3	0	0
Total	35	100	23	100

* Les projets de mise en place de ressources et d'augmentation de la capacité d'accueil se confondent. Lorsqu'il s'agit d'acquérir un nouvel édifice, les projets ont été classés sous la rubrique « mise en place de ressources » et ce, même si dans la majorité des cas l'organisme offrait déjà des services d'hébergement.

Étape II de la démarche d'évaluation : le suivi d'implantation

La grille de suivi d'implantation a été remplie pour 32[3] des 34 projets mis en œuvre. Nous avons aussi tenté, au moment de l'analyse des données, d'examiner s'il existait un lien entre la nature du projet (nouveau, en développement, consolidation), son objet (engagement de ressources humaines ou immobilisation) et la manière dont celui-ci s'était déployé. Afin d'obtenir des catégories mutuellement exclusives, il nous a fallu, au moment d'effectuer ces analyses plus spécifiques, mettre de côté les projets pour lesquels on retrouvait aussi bien des dépenses consenties à l'immobilisation qu'à l'embauche de ressources humaines (n=12). La présentation des résultats qui suit ne tient pas compte des données manquantes.

I. Objectifs

Le tableau 8 (page suivante) fait état de la réalisation des objectifs opérationnels et spécifiques de chacun des projets.

Les objectifs opérationnels, dont la réalisation constitue en quelque sorte un prérequis à l'atteinte des objectifs spécifiques, ont été en grande partie atteints. Par contre, dans le cas des objectifs spécifiques, la tâche s'est avérée plus ardue. En effet, on a réussi à atteindre totalement les objectifs spécifiques dans seulement 33 % des projets.

[3] Un projet n'était pas terminé au moment de l'évaluation et un autre était un projet de recherche pour lequel le rapport final avait déjà été déposé

TABLEAU 8

Répartition des objectifs opérationnels et des objectifs spécifiques selon leur état de réalisation

Objectifs opérationnels		Objectifs spécifiques	
État de réalisation	(n=32) %	État de réalisation	(n=30) %
Réalisés	69	Totalement atteints	33
Retardés	22	Partiellement atteints	63
Réalisés / retardés	9	Totalement / partiellement atteints	4
Total	100	Total	100

Dans le cas des objectifs opérationnels, ce sont essentiellement les projets d'immobilisation qui ont manifesté des retards (40 %) (données non présentées). Par contre, pour les objectifs spécifiques, la situation est tout autre. Ainsi, seulement 22 % des projets impliquant l'embauche de ressources humaines auraient totalement atteints leurs objectifs contre 57 % des projets d'immobilisation (données non présentées). Phénomène quelque peu surprenant, ce sont les projets implantés pour la première fois qui réussissent le mieux à réaliser les objectifs spécifiques qu'ils s'étaient fixés (46 % contre 25 % pour les projets de consolidation et de développement) (données non présentées).

II. DESCRIPTION DES MOYENS ET DES ACTIVITÉS

La majorité des projets fait preuve de rigueur en ce qui a trait à l'identification des moyens utilisés et des activités mises en place (tableau 9). En effet, on rapporte être en mesure de fournir une description adéquate des moyens et des activités dans respectivement 81 % et 90 % des projets. Ces résultats sont généralisables à l'ensemble des projets, indépendamment de leur nature et de leur objet.

TABLEAU 9

Répartition des moyens et des activités selon la qualité de leur description

Moyens		Activités	
Qualité de la description	(n=31) %	Qualité de la description	(n=30) %
Description adéquate	81	Description détaille	90
Description inadéquate	19	Description partielle	10
Total	100	Total	100

III. CLIENTÈLES REJOINTES

Dans 83 % des projets pour lesquels l'information est pertinente (n=23), les données concernant les clientèles rejointes peuvent être fournies avec précision (données non présentées). Les proportions sont fort élevées pour les nouveaux projets ainsi que les projets de consolidation. Par contre, elles diminuent à 60 % dans le cas des projets en développement (n=5) (données non présentées). Quant à l'objet même du projet, cette caractéristique n'a pas de véritable incidence sur la précision des données disponibles.

IV. BUDGET

Environ deux projets sur cinq n'auraient pas joui d'un budget suffisant à leur pleine réalisation (données non présentées). Par contre, il ne faut pas perdre de vue qu'il était clairement stipulé dans le programme de subvention que les organismes avaient la responsabilité d'assumer une partie des montants nécessaires à la réalisation de leur projet.

Soulignons que ce sont, encore une fois, les projets en développement qui manifestent le plus de difficultés. En effet, pour 60 % (n=5) de ces derniers, on rapporte un budget insuffisant (données non présentées). Quant à l'objet du projet il n'a pas, ici non plus, d'incidence particulière.

V. ÉVALUATION

Dans 62 % des projets, les promoteurs disent avoir procédé à une évaluation (données non présentées). Dans 35 % des cas on s'est intéressés, entre autres choses, à la satisfaction de la clientèle (tableau 10). Par contre, dans 85 % des cas, il s'agit d'une évaluation rigoureuse dont l'objet reste à déterminer. Les cueillettes de données ont, dans la plupart des cas, abouti à des résultats positifs, seulement 10 % des évaluation arrivant à des résultats mitigés (données non présentées).

TABLEAU 10

Types d'évaluations réalisées par les promoteurs

Types d'évaluations	(n=20) %
Étude de satisfaction de la clientèle	15
Évaluation rigoureuse	65
Étude de satisfaction de la clientèle + évaluation rigoureuse	20
Total	100

VI. Améliorations requises

Selon ce que rapportent les promoteurs, si l'exercice était à refaire, un projet sur trois ne nécessiterait aucune modification (tableau 11). En contrepartie, 22 % des projets exigeraient plusieurs ajustements.

TABLEAU 11

Répartition des améliorations suggérées selon leur quantité

Quantité des améliorations	(n=27) %
Aucune	33
Peu	11
Certaines	33
Plusieurs	22
Total	99*

* Les pourcentages ayant été arrondis le total est inférieur à 100 %.

Bien qu'il soit difficile de regrouper les modifications souhaitées à l'intérieur de quelques thèmes, soulignons que la notion de délai est mentionnée plus fréquemment, qu'il s'agisse du temps alloué pour formuler une demande dans le cadre d'IPAC ou encore, pour réaliser le projet comme tel. Parmi les projets qui demanderaient plusieurs améliorations, on y retrouve la moitié de ceux dont le principal objet concerne l'immobilisation (données non présentées). Soulignons, que ce sont les projets en développement, une fois de plus, qui posent le plus de difficultés puisque 74 % d'entre eux nécessiteraient certaines, voire plusieurs, améliorations (données non présentées).

Étape III de la démarche d'évaluation : l'analyse des retombées

Parmi les 27 promoteurs sollicités à participer à cette troisième phase de la démarche d'évaluation, 23 d'entre eux ont retourné le questionnaire rempli. Le taux de participation se situe donc à 85 %. Lors des analyses nous avons, entre autres, examiné si un lien existait entre la nature du projet, son objet et les retombées observées. Comme ce fut le cas précédemment, la création de catégories mutuellement exclusives nous a menés à mettre de côté des projets (n=8) au moment de ces analyses plus spécifiques. La présentation des résultats ne tient pas compte des données manquantes.

Certains résultats peuvent sembler en contradiction avec ceux précédemment présentés, notamment ceux concernant la réalisation des objectifs. Par contre, il ne faut pas perdre de vue que tant l'instrument de mesure que le moment de la collecte d'information diffèrent d'une étape à l'autre.

I. BUDGETS CONSENTIS

Une fois les projets menés à terme, on peut affirmer que, dans l'ensemble, les montants consentis auront permis de satisfaire les besoins de l'organisation et d'atteindre les objectifs fixés. En effet, pour 80 % des projets, les promoteurs nous disent que les besoins de l'organisation ont été totalement ou en grande partie satisfaits (tableau 12). Aussi, dans 85 % des cas on rapporte avoir été en mesure d'atteindre en totalité ou en grande partie, les objectifs que l'on s'était fixé. Par contre, la consolidation des services semble avoir été plus difficile à réaliser. En effet, pour 60 % des projets on rapporte que les sommes consenties auront permis de consolider de façon « partielle » et « très partielle » les services à la clientèle.

TABLEAU 12

Satisfaction des besoins, consolidation des services et atteinte des objectifs

	Degré de satisfaction des besoins (n=25) %	Degré de consolidation des services (n=25) %	Degré de atteinte des objectifs (n=26) %
Totalement	36	20	31
En grande partie	44	20	54
Partiellement	16	52	11
Très partiellement	4	8	4
Total	100	100	100

Un examen des résultats en fonction de la nature des projets nous informe que cette caractéristique est plus particulièrement associée au degré de consolidation des services. Ainsi, dans les projets en développement, seulement 20 % de ceux-ci ont, au mieux, été en mesure de consolider en grande partie leurs services contre 57 % des projets axés principalement sur la consolidation (données non présentées). En ce qui a trait à leur objet, l'analyse des résultats révèle qu'une plus forte proportion des projets axés sur l'engagement de ressources humaines ont pu satisfaire leurs besoins et réaliser leurs objectifs (100 % et 90 % respectivement) (données non présentées). Par contre, les projets d'immobilisation sont proportionnellement plus nombreux à avoir réussi à consolider leurs services (44 % contre 25 %) (données non présentées).

II. VIABILITÉ DES PROJETS

La lecture du tableau 13 (page suivante) permet de constater que pour trois projets sur quatre (76 %), la viabilité à court terme était assez bien assurée au moment de remplir le questionnaire. La proportion diminue à environ deux sur trois (64 %) lorsque l'on prolonge la période de référence au-delà de 12 mois. Un seul promoteur considérait que la viabilité à court et moyen terme de son projet était fortement compromises au moment de réaliser l'enquête.

Parmi les projets dont l'avenir à moyen terme semble un peu mieux assuré, on retrouve une plus forte proportion de nouveaux projets (données non présentées). Quant aux projets axés sur l'engagement de ressources humaines ou sur l'immobilisation, leur profil de viabilité à moyen terme est assez semblable, soit 67 % et 63 % respectivement (données non présentées).

TABLEAU 13

Viabilité des projets à court et moyen terme

Degré de viabilité	Court terme (n=25) %	Moyen terme (n=25) %
Assurée	36	24
Presque assurée	40	40
Légèrement compromise	20	32
Fortement compromise	4	4
Total	100	100

III. EFFORTS POUR ASSURER LA POURSUITE DES PROJETS

Tous les promoteurs de projets qui ont participé à l'enquête disent avoir fait des efforts pour assurer la poursuite de leur projet au-delà de la période couverte par la subvention IPAC. Parmi les moyens les plus souvent utilisés, la stratégie de réseautage est fréquemment mentionnée (contacter les partenaires locaux, interpeller des décideurs régionaux et participer à une table de concertation locale) (tableau 14, page suivante). Aussi, une proportion importante de promoteurs disent compter sur une seconde subvention IPAC afin d'assurer la poursuite de leur projet.

Les efforts déployés n'auront pas été vains puisqu'ils auront permis à 63 % des promoteurs d'obtenir un financement additionnel. Par contre, il s'agit d'un financement récurrent dans seulement 27 % des cas. Parmi les projets dont les efforts auront permis d'accéder à un financement additionnel, ceux qui ont connu le plus de succès sont les projets de consolidation (100 %) (données non présentées). Les projets d'immobilisation et d'engagement de ressources humaines ont, quant à eux, connu sensiblement le même taux de réussite, soit 33 % et 27 % respectivement (n=16).

TABLEAU 14

Moyens utilisés pour assurer la poursuite du projet

Moyens	(n=26) %
Contacté des partenaires locaux privilégiés	65
Interpellé des décideurs régionaux	73
Participé à une table de concertation	65
Mandaté une ressource pour trouver de nouvelles sources de financement	27
Soumis le projet à un organisme de subvention autre	31
Préparé un projet de continuité faisant l'objet d'une seconde demande dans le cadre du programme IPAC	65
Préparé un projet de continuité faisant l'objet d'une demande dans le cadre d'un programme autre que IPAC	27
Autres	27

IV. COLLABORATIONS

L'implication des partenaires locaux ou régionaux dans une étape ou l'autre des projets est appréciable (tableau 15). Cependant, il n'en demeure pas moins qu'environ un projet sur trois a été élaboré par le promoteur, sans le concours des autres acteurs du milieu. Pour ce qui est de la participation des partenaires dans la réalisation des projets, les résultats indiquent que leur implication ne se limite pas à de la référence comme cela est souvent le cas (84 % des projets), mais consiste aussi à faire de l'échange de connaissances, d'expertise et de ressources (74 % des projets) (données non présentées).

TABLEAU 15

Moments d'implication des partenaires locaux ou régionaux

Moment d'implication	(n=23) %
Lors de la conception du projet	65
Lors de la réalisation du projet	83

Soulignons que l'implication de partenaires dans la phase de conception est beaucoup plus faible dans le cas des projets d'immobilisation qu'elle ne l'est pour les projets impliquant l'embauche de personnel (38 % contre 75 %) (données non présentées). Ce constat s'applique également à la réalisation de ces projets. Enfin, mentionnons qu'à la phase de conception, les projets de développement ont moins engendré la participation

de partenaires (40 %) que les nouveaux projets (70 %) ou ceux de consolidation (86 %) (données non présentées). Par contre, durant la phase de réalisation tous ont obtenu une forte contribution des partenaires locaux ou régionaux.

De façon générale, la vision qu'avaient les promoteurs de leur projet était également celle des partenaires qui s'y sont impliqués. En effet, 91 % de ceux-ci rapportent qu'ils partageaient une vision du projet qui était « très » ou « assez similaire » à celle de leur collaborateurs (données non présentées). Aussi, tel qu'illustré au tableau 16, pour bon nombre de répondants, le projet a contribué à renforcer ou à développer l'expérience du partenariat au sein du réseau. Ces deux constats s'appliquent à peu de chose près à tous les projets, quelque soit leur nature ou leur objet.

TABLEAU 16

Contribution du projet à renforcer ou à développer l'expérience de partenariat

Degré de contribution	(n=22) %
Beaucoup	59
Assez	18
Peu	23
Très peu	0
Total	100

V. Principales réussites et aspects problématiques

Dans la dernière section du questionnaire, les promoteurs étaient invités à identifier les plus grandes réussites de leur projet ainsi que les aspects les plus problématiques. Dans les projets d'immobilisation, les principales réussites mentionnées ont souvent trait à l'amélioration de la capacité d'accueil de l'organisme. *« Pouvoir offrir à 8 jeunes des places, 2 appartements à des jeunes mères et leurs conjoints. » « Atteinte de l'objectif de 8 personnes hébergées dès la 1re année. »* On dit également apprécier la possibilité de pouvoir offrir tous les services sur un même toit et d'avoir un local chaleureux et adéquat pour accueillir les usagers. Parmi les aspects qui se sont avérés plus problématiques, on mentionne à quelques reprises la difficulté à trouver un terrain ou un édifice approprié. Aussi, il semblerait que la supervision des travaux de construction ou de rénovation se soit avérée une tâche ardue pour certains organismes.

En ce qui a trait aux projets axés plus particulièrement sur l'embauche ou la consolidation des ressources humaines, il s'avère plus difficile de classer les réponses à l'intérieur de quelques catégories bien définies. Par contre, à la lecture des réponses fournies on conserve une nette impression d'amélioration de la qualité des services offerts. *« Développement de l'expertise en itinérance... », « mise sur pied du centre de jour et de nouvelles activités... », « élaboration d'un programme intégré pour jeunes toxicomanes. »* La notion de collaboration interorganismes est aussi mentionnée à quelques reprises sous différentes formes (ex. : partenariat, concertation).

Concernant les principales difficultés rencontrées, bien qu'elles soient peu nombreuses, on mentionne à quelques reprises l'absence de ressources d'hébergement adéquates dans le milieu. Aussi, le manque de personnel semble avoir posé problèmes à quelques organismes.

VI. DIFFICULTÉS AU REGARD DE LA VIABILITÉ

Tous les promoteurs rencontrés lors des entrevues nous ont dit que la principale menace à la viabilité de leur projet était de nature essentiellement financière. On mentionne, dans deux cas, que les coupures effectuées dans les sommes initialement demandées ont eu pour effet de fragiliser le projet. Ainsi, il leur a été possible de procéder à l'agrandissement de leurs locaux mais les sommes demandées pour l'achat de matériel et l'embauche de personnel leur a été totalement ou en grande partie refusées. *« On a l'infrastructure pour offrir le service, mais pas le personnel en place pour suffire à la tâche. »* Compte tenu que les améliorations apportées engendrent des déboursés supplémentaires, un des organismes se retrouve donc aujourd'hui avec un déficit budgétaire plus important qu'il ne l'était auparavant.

Aussi, deux organismes ont mentionné que la cessation du programme de Fonds de lutte contre la pauvreté a engendré un manque à gagner fort important qui met en péril certains volets de leur projet. *« Le Fonds de lutte contre la pauvreté permettait d'obtenir les argents pour payer deux employés. Ce fonds a été aboli, il faut donc trouver les argents ailleurs... »* Dans deux autres cas, les coupures sont venues de Centraide et dans un autre, de la l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie. Bien qu'il s'agisse de montants moins importants que précédemment, il n'en demeure pas moins que le fait d'en être privé constitue, pour ces organismes, une menace non négligeable à la viabilité des services offerts à leur clientèle. » *« ... on a arrêté de faire la promotion de notre organisme afin de diminuer l'achalandage. »*

VII. SOLUTIONS ENVISAGÉES PAR LES PROMOTEURS

Parmi les cinq promoteurs rencontrés, trois d'entre eux ont envisagé des pistes d'action afin de pouvoir assurer la viabilité à court et moyen terme de leur projet. Ainsi, deux promoteurs ont déposé une nouvelle demande dans le cadre de la deuxième phase de subvention du programme IPAC (2003-2005). Il est à noter qu'un des promoteurs avait déjà annoncé cette démarche dans sa demande initiale. Dans l'autre cas, les sommes demandées serviront à l'embauche d'un agent de développement, ce qui devrait permettre, après quelques années, de mieux assurer la viabilité du projet. Enfin, un troisième promoteur a mis sur place une fondation à laquelle contribuent plusieurs hommes et femmes d'affaires de la Montérégie. Cette stratégie semble s'avérer efficace et devrait permettre d'assurer la survie de l'organisme pour les années à venir.

Enfin, deux promoteurs n'avaient pas de solutions à proposer. Afin de surmonter les difficultés financières auxquelles leur organisme se voit confronté, un promoteur se propose de réduire le nombre de lits d'hébergement mis à la disposition des personnes itinérantes tandis qu'un autre envisage de déménager dans des locaux plus modestes.

VIII. Solutions proposées pour le bailleur de fonds

Les promoteurs rencontrés avaient, pour la plupart, des suggestions à formuler au bailleur de fonds afin de mieux assurer la viabilité des projets subventionnés. On mentionne à plus d'une reprise la nécessité de prévoir une période d'allocation sur trois ou quatre ans. *« Le cycle de 1 an est beaucoup trop court, ça prend la moitié du temps juste pour faire la planification... »* Au dire de quelques promoteurs, cette solution assurerait de meilleures assises aux projets et permettrait de mieux planifier leur viabilité à long terme. Dans le même esprit, on propose également d'être très sélectif dans le choix des projets afin d'en réduire le nombre, ce qui permettrait de les financer durant quelques années plutôt qu'une seule.

Un promoteur suggère également que les montants octroyés puissent servir à la réalisation de la mission de l'organisme et ne soient pas exclusivement dédiés à la réalisation d'un projet spécifique. Ainsi, lorsqu'un besoin non prévu surgit, l'organisme serait en mesure de le satisfaire. Enfin, il a également été proposé que le bailleur de fonds travaille en étroite collaboration avec l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie, afin d'être bien au fait des montants qui seront consentis aux organismes communautaires pour l'année à venir et des coupures prévues le cas échéant.

Pistes d'amélioration

Au terme de cette étude, nous tenons à mettre en évidence certains constats qui seraient utiles aux décideurs quant aux actions futures en ce domaine.

Mentionnons que l'application du programme d'Initiatives de Partenariats en action communautaire (IPAC) a respecté les limites territoriales de base de la région. Ainsi, le territoire géographique par l'entente IPAC correspond essentiellement aux municipalités montérégiennes incluses dans la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Par conséquent, bien que le Plan communautaire en itinérance a pu prendre en considération, à titre exceptionnel, des activités qui ne sont pas localisées dans les limites physiques d'une ville ciblée, il demeure que ce programme n'a pu répondre aux besoins de toute la clientèle de la Montérégie qui est majoritairement composée de personnes à hauts risques d'itinérance (problèmes de santé mentale, toxicomanie, conflits conjugaux majeurs, migration de personnes sans sources de revenus suffisants, niveaux de pauvreté élevés, etc.).

On a constaté également que la clientèle féminine a été peu directement ciblée par l'application de ce programme. Par contre, la plupart des ressources d'hébergement en itinérance ont pu bénéficier de subventions. De plus, pour l'ensemble des projets, la construction d'immeubles a été largement prise en considération pour respecter les besoins urgents et la clause de non-récurrence du programme. Tel que mentionné dans ce rapport, la capacité de gérer de tels projets indiquent des habiletés particulières qui ont parfois fait défaut.

Une première série de propositions d'améliorations porte donc vers ces constats, à savoir :

- Élargir le territoire admissible afin de répondre aux secteurs touchés par le phénomène de l'itinérance qui étaient exclus à la phase I.
- Privilégier les projets qui ciblent la clientèle féminine à risque de vulnérabilité ainsi que les personnes toxicomanes.
- Prioriser l'action préventive afin de rejoindre les personnes à hauts risques d'itinérance par le biais d'organismes communautaires qui interviennent en hébergement temporaire, pour le dépannage domiciliaire, l'accueil, la référence et l'intervention auprès des jeunes décrocheurs.
- Retenir des projets qui, sur la base d'un financement non récurrent, permettraient d'accroître notre connaissance en matière d'itinérance, d'assurer le soutien et la formation des intervenants et de garantir le suivi de diverses mesures mise de l'avant suite au suivi et à l'évaluation de l'atteinte des résultats.
- Voir à encadrer et à soutenir adéquatement les projets d'immobilisation nécessitant des travaux majeurs.

Concernant la réalisation des projets subventionnés dans le cadre d'IPAC, on peut affirmer que, dans l'ensemble, celle-ci s'est déroulée comme prévu. La plupart des difficultés qui se sont manifestées en cours d'implantation ont pu être surmontées sans pour autant que les projets en soient modifiés de façon substantielle. Cependant, il n'en demeure pas moins que quelques-uns des projets d'immobilisation ont subit des retards importants. Cette situation pouvant principalement s'expliquer par une sous-estimation de l'ampleur des travaux de rénovation à effectuer, et conséquemment des coûts associés, ainsi que par des difficultés à trouver ou à acquérir un édifice à logement adéquat.

On constate également que, pour des raisons qu'il reste à élucider, les projets impliquant l'embauche de personnel ont manifesté plus de difficultés que les autres. Ainsi, parmi ce projets, seulement 22 % ont pu atteindre la totalité de leurs objectifs spécifiques. Qui plus est, une proportion importante de ces projets a manifesté des lacunes en ce qui a trait à la description des clientèles rejointes et a connu des difficultés budgétaires. Aussi, pour plusieurs d'entre eux, les promoteurs soulignent la nécessité de leur apporter un certain nombre d'améliorations.

En ce qui a trait aux retombées, mentionnons d'entrée de jeu que la réalisation des projets aura été l'occasion de nombreuses collaborations et qu'elle a substantiellement contribué à renforcer l'expérience de partenariat au sein du réseau. Selon la majorité des promoteurs, les montants alloués auront permis de satisfaire les besoins de leur organisation et de rencontrer les objectifs ciblés. Par contre, la consolidation des services a connu moins de succès et s'est avérée plus difficile à réaliser et ce, plus particulièrement pour les projets de développement.

Bien que la viabilité à court terme soit en bonne mesure assurée pour les trois quarts des projets, à plus long terme, selon les promoteurs eux-mêmes, un projet sur trois aurait une survie compromise. Et ce, malgré le fait que la majorité d'entre eux a fait plusieurs efforts pour aller chercher des appuis et du financement additionnel et que dans la plupart des cas, leurs efforts aient connu un dénouement positif.

La seconde série de propositions d'amélioration concerne particulièrement des préoccupations de gestion. Il s'agit des aspects suivants :

- Voir à ce que les coupures budgétaires effectuées lors de la demande initiale des projets n'entraînent pas de conséquences graves pour la réalisation du projet et sa viabilité à court et moyen terme.
- Travailler en étroite collaboration avec l'instance régionale du ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'être au fait des budgets qui seront consentis aux différents décideurs.
- Voir à bien encadrer les projets de développement nécessitant l'embauche de ressources humaines.
- Renouveler les subventions aux cas particuliers qui n'entraînent pas de besoins récurrents.
- Tenter d'assurer un financement sur plus d'une année afin de donner aux projets les assises nécessaires à une viabilité durable.

Au cours de cette première phase de l'IPAC (2000-2003), la région a mis l'accent sur certains besoins les plus urgents de ses sans-abri. Notamment, la construction, la

rénovation ou la modernisation de refuges, tout en permettant d'améliorer des services d'aide et de soutien spécifiques.

La seconde phase devrait permettre de poursuivre les efforts dans le sens des propositions mentionnées plus haut et atteindre l'objectif d'assurer que notre collectivité bénéficie d'une gamme de services plus étendue pour répondre aux besoins des sans-abri.

ANNEXE 1

Grille d'analyse de projets soumis dans le cadre du programme IPAC sur l'itinérance en Montérégie

Numéro de projet : _____ Montant alloué : _____

Nom de l'organisme : _____

Catégorie d'établissement : _____

Champ d'activité : _____

Nature du projet : ❒ Nouveau ❒ Consolidation ❒ Développement

Objet de la demande : Ress. Humaines ❒ Fonctionnement ❒ Immobilisation ❒

Projet financé dans le cadre d'IPAC : ❒ Oui ❒ Non

Éléments du plan	*Composantes du projet*	*Commentaires*
Objectif(s) d'IPAC Fédéraux	A B C D E	
Objectifs d'IPAC Provinciaux	A B C D E F G	
Territoires desservis	A B C D E F G H I J K	
Municipalités hors territoires	Identifier :	
Clientèle(s) à risque élevé	A B C D E F G H	
Catégories de priorité	A B C D E F	
Priorités	A B C D E F G H I J K L	

COMMENTAIRES :

_____

_____

_____

_____

Nomenclature de chacun des éléments
du
«Plan communautaire en itinérance de la Montérégie

Catégorie d'établissement

A. Organisme sans but lucratif
B. Établissement de santé et de services sociaux
C. Établissement d'enseignement
D. Municipalité
E. Organisme public ou parapublic
F. Entreprise à but lucratif
G. Autre : _____

Champ d'activité

a) Itinérance
b) Violence
c) Toxicomanie
d) Santé mentale
e) Santé physique
f) Déficience intellectuelle
g) Personnes économiquement démunies
h) Jeunes vivant des difficultés d'ordre psychosocial
i) Autre : _____

Nature du projet

Nouveau projet : Il s'agit d'un projet que l'organisme implante pour la première fois. Il n'en a jamais fait l'expérience, que ce soit en partie ou en totalité.

Consolidation : Il s'agit d'un projet qui est déjà en place dans l'organisme et pour lequel les argents demandés serviront essentiellement à le renforcer et à le stabiliser, ou, encore, à rejoindre davantage de membres du groupe cible.

Développement : Il s'agit d'un projet qui était déjà en place dans l'organisme. Essentiellement, les fonds demandés serviront à lui ajouter un nouveau volet (ex. : activités qui ne se faisaient pas antérieurement, nouvelles infrastructures), à l'implanter dans un nouveau milieu, ou encore à rejoindre un groupe cible différent.

Objectifs fédéraux liés au programme IPAC (p.17)

A. Assurer la disponibilité d'un nombre suffisant de refuges et de structures d'entraides adéquates
B. Réduire le nombre de personnes qui ont besoin d'un refuge, d'une maison de transition ou d'un logement supervisé
C. Aider les sans-abri à devenir autosuffisants
D. Aider les collectivités à renforcer leur capacité à répondre aux besoin des sans-abri
E. Améliorer les situations sociales et financières des sans-abri de même que leur état de santé et de bien-être

Objectifs provinciaux liés au programme IPAC (p.17)

A. Renforcer le volet prévention après des populations à risque d'itinérance
B. Améliorer l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes itinérantes
C. Favoriser la réinsertion sociale des personne itinérantes
D. Soutenir les organismes communautaires qui œuvrent après des personnes itinérantes
E. Favoriser la coordination et la concertation entre les différents paliers d'acteurs
F. Accroître le niveau de connaissances en matière d'itinérance et assurer le suivi et l'évaluation de résultats de diverses mesures
G. Assurer le soutien et la formation des intervenants

Territoires desservis (Annexes 1 et 2)

A. CLSC Du Richelieu
B. CLSC De la Vallée du Richelieu
C. CLSC Samuel de Champlain
D. CLSC saint-Hubert
E. CLSC Longueuil-Est
F. CLSC Longueuil-Ouest
G. CLSC Des seigneuries
H. CLSC Katéri
I. CLSC Châteauguay
J. CLSC Seigneurie de Beauharnois
K. CLSC La Presqu'île

Clientèles à risque (p.21)

A. Personne qui vit une instabilité résidentielle ou a un toit précaire
B. Personne ayant reçu son congé d'une institution (centre hospitalier, centre de détention, famille d'accueil etc.)
C. Personne ayant des problèmes de santé mentale
D. Jeune fugueur, décrocheur, victime de violence familiale
E. Femme en difficulté (victime de violence familiale, travailleuse du sexe etc.)
F. Personne toxicomane ou ayant un problème de dépendance (ex. joueur excessif)
G. Personne ayant des problèmes de santé chroniques, de maladies infectieuses
H. Autre : préciser

Catégories de priorité (p. 40-41)

A. Concertation
B. Services du réseau communautaire (services connexes)
C. Services du réseau de la santé et des services sociaux
D. Formation, outils d'information et de références
E. Projets de recherche
F. Hébergement

Priorités (pp. 41-44)

Concertation

A. Développement de liens de référence
B. Aide à la concertation entre les diverses ressources

Services du réseau communautaire (services connexes)

C. Projets de «Centre de jour» pour la clientèle itinérante
D. Consolidation des ressources et services existants

Services du réseau de la santé et des services sociaux

E. Amélioration de l'accessibilité
F. Projet pilote d'intervention dans le milieu

Formation, outils d'information et de références

G. Information et formation des intervenants
H. Développement d'outils mieux adaptés à l'intervention

Projets de recherche

I. Réalisation d'une recherche descriptive ou évaluative

Hébergement

J. Mise en place de ressources d'hébergement pour les femmes itinérantes
K. Mise en place d'unités de logement ou de refuges pour itinérants/sans-abri
L. Augmentation de la capacité d'accueil des ressources existantes

GRILLE DE SUIVI DES PROJETS IPAC

TITRE DU PROJET : _____

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT OU DE L'ORGANISME : _____

1. Avons-nous accompli ce que nous avions prévu de faire?

- **OBJECTIFS** ➲ **OPÉRATIONNELS**
  - ❑ Objectifs opérationnels réalisés
  - ❑ Objectifs opérationnels retardés
    - ↳ Raison(s) : _____
  - ➲ **SPÉCIFIQUES**
    - ❑ Objectifs spécifiques partiellement rencontrés
    - ❑ Objectifs spécifiques atteints
    - ❑ Faible appréciation
      - ↳ Raison(s) : _____
- **DESCRIPTION DES MOYENS DÉPLOYÉS**
  - ❑ Description adéquate de la diversité des moyens
  - ❑ Description inadéquate des moyens
    - ↳ Raison(s) : _____
- **DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**
  - ❑ Description bien détaillée des activités
  - ❑ Description partielle des activités
    - ↳ Raison(s) : _____
- **RESSOURCES HUMAINES**
  - ❑ Engagement des ressources requises sans problème
  - ❑ Information insuffisante
  - ❑ Engagement des ressources avec problèmes (ex. : stabilité du personnel, rotation fréquente, etc.)
    - ↳ Raison(s) : _____

- **CLIENTÈLE(S) REJOINTE(S)**
  - ❑ Données fournies avec précision (ex. : nombre de personnes, description des usagers, etc.)
  - ❑ Données générales ou vagues avec mention de problème de recrutement
    - ↳ Raison(s) : _____
      _____
- **BUDGET REQUIS**
  - ❑ Suffisant
  - ❑ Insuffisant
    - ↳ Raison(s) : _____
      _____

2. Quelles sont les difficultés majeures rencontrées et les solutions envisagées?
   - ❑ Efforts reliés à la viabilité du projet d'autofinancement mentionné
   - ❑ Identifier les problèmes et les solutions

     _____
     _____
     _____

3. Avons-nous, jusqu'à maintenant, fait œuvre utile?
   - **ÉVALUATION**
     - ❑ Étude(s) de satisfaction de la clientèle
     - ❑ Évaluation rigoureuse réalisée ou en cours de réalisation
     - ❑ Absence d'évaluation
   - **RÉSULTATS**
     - ❑ Évaluation positive et bien structurée
     - ❑ Évaluation positive moins bien structurée
     - ❑ Évaluation mitigée et moins bien structurée

4. Que changerions-nous si c'était à refaire?
   - ❑ Plusieurs améliorations
     - ↳ Lesquelles : _____
       _____

- ❑ Certaines améliorations envisagées
  - ↳ Lesquelles : _____
- ❑ Peu d'améliorations envisagées
  - ↳ Lesquelles : _____
- ❑ Aucune amélioration envisagée

Commentaires sur l'appréciation générale du projet

_____

_____

_____

_____

_____

- ❑ Poursuite du projet
- ❑ Poursuite du projet : plan de redressement et délai

Responsable de l'entrevue : _____

Date : _____

RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
MONTÉRÉGIE

No

Étude sur les retombées des projets subventionnés dans le cadre du plan communautaire en itinérance (IPAC) : années 2001-2003

Nom du projet :

Octobre 2003

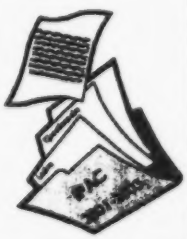

VOLET 1 : Adéquation ressources / besoins

1. Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre projet au moment du dépôt de votre demande de financement à l'été 2001?

   Cocher un seul énoncé.

   a) Il s'agissait d'un projet que l'organisme implantait pour la première fois. Vous n'en aviez jamais fait l'expérience, que se soit en partie ou en totalité ❒

   b) Il s'agissait d'un projet qui était déjà en place dans l'organisme. Les fonds demandés devaient servir à lui ajouter un nouveau volet (ex. : activités qui ne se faisaient pas antérieurement, nouvelles infrastructures), à l'implanter dans un nouveau milieu, ou encore à rejoindre un groupe cible différent ❒

   c) Il s'agissait d'un projet qui était déjà en place dans l'organisation et les argents demandés devaient essentiellement servir à le renforcer ou à le stabiliser, ou, encore, permettre de rejoindre davantage de membres du groupe cible ❒

2. À quelles fins ont servi les ressources financières qui vous furent consenties?

   Vous pouvez cocher plus d'une réponse.

   a) Acquérir de nouvelles expériences ou compétences ❒

   b) Stabiliser / consolider les ressources humaines en place ❒

   c) Acheter un immeuble ❒

   d) Faire construire un immeuble ❒

   e) Rénover un local ou un immeuble ❒

   f) Faire l'achat de matériel (ordinateurs, lits, armoires...) ❒

   g) Autres *(préciser)* :

   _____

3. Dans quelle mesure les budgets consentis ont-ils **permis de** :

   Veuillez répondre à chacun des énoncés.

	Totalement	*En grande partie*	*Partiellement*	*Très partiellement*
a) Satisfaire les besoins de votre organisation en rapport à ce projet	1	2	3	4
b) Consolider vos services à l'égard des clientèles visées	1	2	3	4
c) D'atteindre les objectifs fixés au moment du démarrage du projet	1	2	3	4

Avez-vous des commentaires à formuler sur l'un ou l'autre des aspects abordés ci-haut?

_____

_____

_____

_____

VOLET 2 : Viabilité du projet à court terme et à moyen terme

4. La poursuite des projets au-delà de la période de financement constitue un des principaux objectifs fixé par le programme de subvention IPAC. À cet égard, nous aimerions connaître les efforts qui ont déployés dans votre organisation afin de vous assurer que votre projet puisse se poursuivre une fois le financement IPAC épuisé :

Vous pouvez cocher plus d'une réponse.

a) Contacté des partenaires locaux privilégiés ❒
b) Interpellé des décideurs régionaux ❒
c) Participé à une table de concertation locale ou régionale ❒
d) Mandaté une ressource pour trouver de nouvelles sources de financement ou de soutien tangible ❒
e) Soumis le projet à un autre organisme subventionnaire ❒
f) Préparé un projet de continuité qui fera l'objet d'une seconde demande dans le cadre du programme IPAC ❒
g) Préparé un projet de continuité qui fera l'objet d'une demande de subvention en dehors du programme IPAC ❒
h) Autres : *(préciser)*

_____

Si vous n'avez coché aucun énoncé, passez à la question 8.

5. Les efforts réalisés vous ont-ils permis d'accéder à un financement additionnel?

a) OUI ❒ ➡ S'agit-il d'un financement récurrent? OUI ❒ NON ❒
b) NON ❒
c) À voir ❒

6. Comment qualifieriez-vous la viabilité de votre projet **pour les 12 prochains mois**?

La viabilité est assurée	La viabilité est presque assurée	La viabilité est légèrement compromise	La viabilité est fortement compromise
1	2	3	4

7. Comment qualifieriez-vous la viabilité de votre projet **au-delà de la prochaine année**?

La viabilité est assurée	La viabilité est presque assurée	La viabilité est légèrement compromise	La viabilité est fortement compromise
1	2	3	4

Avez-vous des commentaires à formuler concernant la viabilité de votre projet à court ou à long terme?

_____

_____

_____

VOLET 3 : Les collaborations

8. Hormis les ressources rémunérées par le projet, des partenaires locaux ou régionaux ont-ils été impliqués dans :

	OUI	NON
a) La conception du projet	☐	☐
b) La réalisation du projet	☐	☐
c) Autre *(spécifier)* :	☐	☐

_____

Si aucun partenaire n'a été impliqué dans le projet, passez à la question 13.

9. Pouvez-vous nous indiquer de quels milieux proviennent les collaborateurs qui ont été impliqués dans le projet et nous préciser s'il s'agit ou non d'une première expérience de collaboration avec eux?

Cocher uniquement les milieux concernés.

Milieux		1re expérience	
a) Communautaire	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
b) Secteur privé	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
c) Développement local	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
d) Développement régional	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
e) Municipal	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
f) Économique	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
g) Environnemental	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
h) Habitation (SCHL)	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
i) Politique (provincial, fédéral)	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
j) Santé et services sociaux	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
k) Table de concertation intersectorielle	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
l) Emploi	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
m) Autres *(préciser)* :			
_____	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
_____	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐
	☐ ➡	OUI ☐	NON ☐

10. Concernant les actions menées en partenariat, dans quelle mesure **vos partenaires** ont-ils été appelés à jouer chacun des rôles suivants lors de la conception et / ou de la réalisation du projet?

Veuillez répondre à chacun des énoncés.

	Fréquence			
	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
a) **Maître d'œuvre :** coordonner et réaliser les actions	1	2	3	4
b) **Partenaire dans l'action** : échange réciproque de connaissances, d'expertises, de ressources, etc	1	2	3	4
c) **Soutien :** vous fournir des locaux, du matériel, des ressources humaines, etc.	1	2	3	4
d) **Référence :** référer de la clientèle à votre projet	1	2	3	4
e) **Autre** *(spécifier)* : _____	1	2	3	4

11 De façon globale, diriez-vous que la vision du projet que vous partagiez avec vos collaborateurs était :

Très similaire	Assez similaire	Légèrement différente	Très différente
1	2	3	4

12. Dans quelle mesure la réalisation du projet a-t-elle contribué à renforcer ou à développer l'expérience de partenariat au sein de votre réseau?

Beaucoup	Assez	Peu	Très peu
1	2	3	4

Pour conclure

13. Rétrospectivement, quelles ont été, selon vous, les plus grandes réussites de ce projet?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

14. Rétrospectivement, quelles en ont été, selon vous, les aspects les plus problématiques de la réalisation de ce projet?

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Il est important pour nous de connaître les coordonnées des personnes qui remplissent le questionnaire. Au besoin, cela nous permettra de communiquer avec vous pour préciser certaines réponses. Soyez assuré que toutes vos réponses demeureront confidentielles.

Nom : _____

Titre d'emploi : _____

Nom de l'organisme _____

Téléphone : _____

Le questionnaire est maintenant terminé. Merci de votre indispensable collaboration.

Pour toute question ou information, vous pouvez joindre Aimé Lebeau à la Direction de la santé publique de la Montérégie :

Par téléphone : (450) 928-6777, poste 3060

Par courriel : a.lebeau@rrsss16.gouv.qc.ca

Par courrier : 1255, rue Beauregard, Longueuil (Québec) J4K 2M3

Il nous fera plaisir de connaître vos commentaires. Ils sont les bienvenus et seront lus avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

JB/AL/sp

Le 24 octobre 2003

Grille d'entrevue pour l'évaluation des projets IPAC

Volet consolidation des services

Dans le questionnaire portant sur les retombées des projets subventionnés dans le cadre du plan communautaire en itinérance on aborde, entre autres choses, la notion de consolidation des services. Par consolidation on entend rendre plus solide et durable les services qui sont offerts à la clientèle desservie. Selon ce que vous nous avez indiqué dans le questionnaire, la subvention IPAC 2001-2003 n'aura pas véritablement permis de consolider vos services.

A- Pourriez-vous succinctement m'en indiquer les principales raisons.

B- Selon vous, quelles conditions auraient permis la mise en place d'une meilleure consolidation de vos services?

Volet viabilité du projet

Le questionnaire sur les retombées aborde également le concept de viabilité à court et long termes des projets. Selon ce que vous nous avez indiqué, dans votre cas l'une et l'autre serait quelque peu compromise.

A- Pourriez-vous me dire quelles sont les principales difficultés rencontrées qui font en sorte que la survie immédiate du projet ainsi que celle à plus long terme soit quelque peu menacée.

B- Selon vous, quelles conditions auraient permis d'assurer une meilleure viabilité de votre projet?

C- Selon-vous est-ce que des solutions pourraient être apportées par le bailleur de fonds afin d'assurer la viabilité des projets à court et long terme? Si oui, lesquelles?

Autre sujets

A- Avez-vous d'autres commentaires ou recommandations à formuler concernant les projets que furent subventionnés dans le cadre de la première année d'IPAC?

Initiative de partenariats en action communautaire :

évaluation de la Phase I

Ce rapport d'évaluation de la Phase I de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) présente les résultats obtenus suite à l'application d'une démarche d'évaluation qui comprenait trois phases successives et complémentaires.

La première phase a décrit les engagements et les objectifs poursuivis par le Plan communautaire en itinérance comparativement aux résultats des projets financés par l'IPAC.

La seconde a mis à contribution 32 promoteurs de projets sur une possibilité de 34 et a servi à documenter les clientèles visées, les activités réalisées, l'atteinte des objectifs et la suffisance des ressources consenties à ces projets.

La troisième a conduit à l'appréciation des retombées du plan communautaire en termes de consolidation, de partenariats et de viabilité des services dispensés aux sans-abri.

Les résultats ont permis de dégager des pistes d'orientation pour l'application de l'IPAC II qui est actuellement en cours en Montérégie.

Bonne lecture!

Jean Beaudry
Aimé Lebeau